

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « LA BRADERIE, QUEL AVENIR POUR LES SOCIETES LOCALES » (N° 1229) (PLR)**

**Séance du 29 juin 2023**

**Point n° 7**

La Braderie est un événement majeur de Porrentruy qui réjouit une majorité de la population locale et régionale, et qui a des répercussions importantes pour la Ville de Porrentruy en termes d'image et d'attractivité touristique. A cet effet, le Conseil municipal porte le souci d'une poursuite de la participation des associations, clubs et sociétés de la région lors des prochaines Braderies, aux côtés des commerces et restaurateurs de la place, ainsi que des forains professionnels.

Le Conseil municipal répond de la façon suivante aux questions posées :

*Le Conseil municipal est-il soucieux de cette situation et envisage-t-il de favoriser d'une manière ou d'une autre l'inscription des sociétés locales à but non lucratif ?*

Les sociétés locales et les commerçants de Porrentruy bénéficient d'ores et déjà de tarifs préférentiels. De plus, l'édition 2022 a connu une baisse du prix de location par rapport aux tarifs 2018, soit CHF 30.-/m<sup>2</sup> pour un stand qui ne vend ni nourriture ni boissons et CHF 40.-/m<sup>2</sup> pour les associations et sociétés qui viennent de Porrentruy. Ce sont respectivement CHF 40.-/m<sup>2</sup> et CHF 50.-/m<sup>2</sup> pour des associations de l'extérieur.

Le comité de la Braderie réfléchit à une solution qui favoriserait l'installation de places assises pour la restauration sur les stands et ce pour l'édition 2024, ce qui réjouit le Conseil municipal puisque ces places assises sont gourmandes en m<sup>2</sup>.

*Le règlement de fonctionnement ne contient pas de chapitre financier, notamment au sujet de la répartition des coûts d'inscription. Les bradeurs ont-ils ou auront-ils un droit de regard sur le volet financier géré par le comité de braderie ?*

Les bradeurs, par le règlement de Braderie, ne sont pas membres de la Braderie bruntrutaine, ils n'ont à ce titre pas accès aux comptes. Toutefois, le Conseil municipal y a accès et le Conseiller municipal en charge des manifestations est invité à participer aux comités. Le comité de la Braderie a à cœur d'équilibrer les comptes après chaque édition et il opère à ce titre une répartition réfléchie des recettes et des dépenses.

Le Conseil municipal, tout comme le comité de la Braderie est ouvert à toutes remarques et recueille au travers de ses nombreux passages auprès des bradeurs durant la manifestation les conseils et améliorations proposées par ces derniers. Entre les manifestations, l'adresse courriel de la Braderie fonctionne aussi très bien à cet effet : [info@labraderie.ch](mailto:info@labraderie.ch).

Le 12 juin 2023

Le Conseil municipal